

VERDI

Commune de BARACÉ
Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe
Dossier arrêt projet
Notice



SOMMAIRE

1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population	9
2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	11
2.2.1 Assainissement collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement	12
2.2.2 Assainissement non-collectif	13
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	15
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	17
3.1 Etudes précédentes	18
3.2 Extensions prévues	19
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	19
3.2.2 Extension urbaine	19
3.3 Zonage proposé	19
4 Annexes	20
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	21
4.2 Annexe 2 : Lexique	22

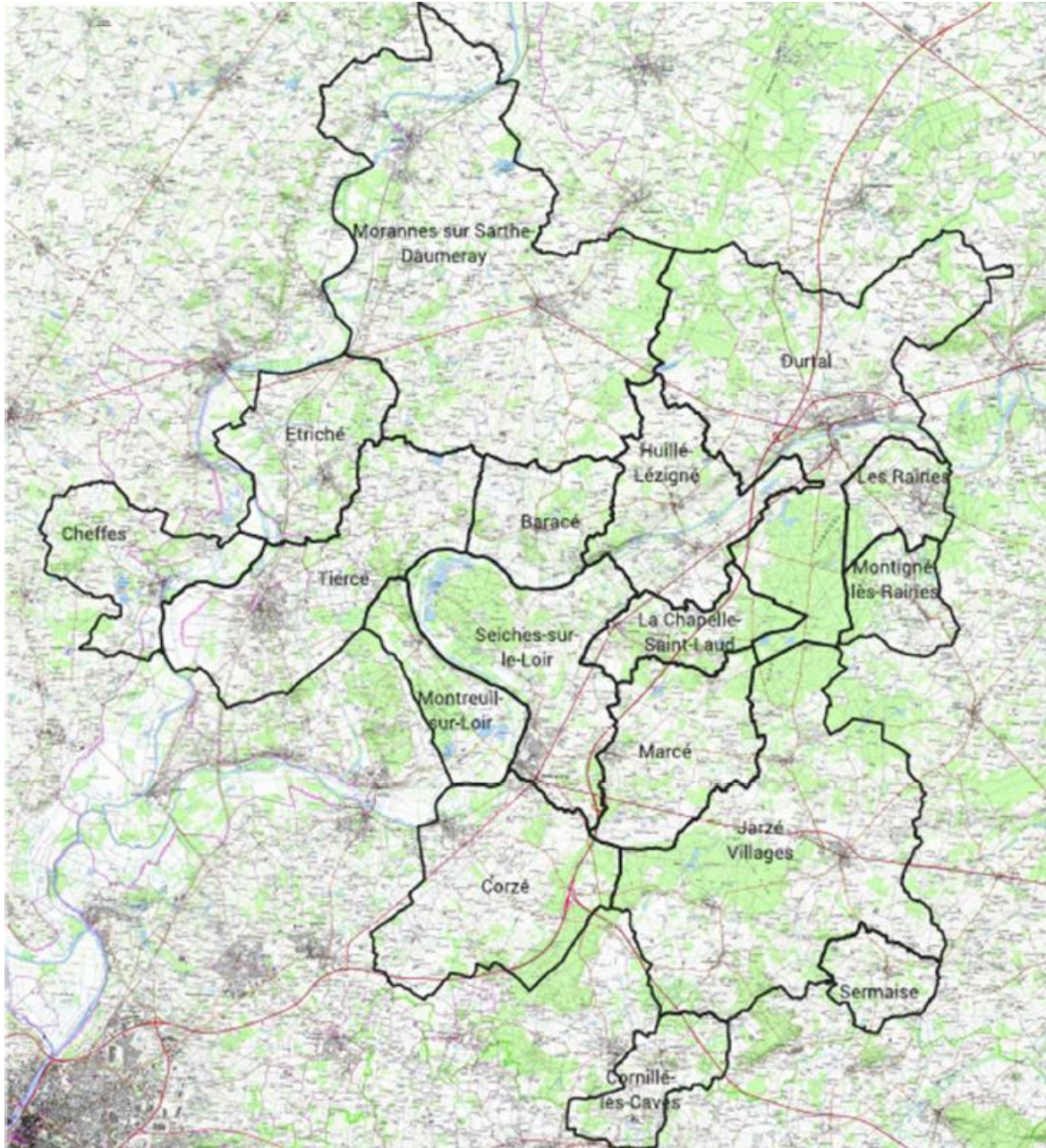


1

PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

D'une part, ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie qui s'est appuyé sur les conclusions du Schéma Directeur de 2014 et les précédentes études de zonage des eaux usées.

La présente notice concerne la commune de Baracé.



2

PHASE 1 : RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée sur la commune de Baracé dans le département du Maine-et-Loire (49). Elle est située à environ 18,5 km au Nord d'Angers et est desservie par les RD68 et RD136.

Les communes à proximité de Baracé sont :

- Morannes-sur-Sarthe-Daumeray au nord ;
- Tiercé à l'ouest ;
- Seiches-sur-le-Loir au sud ;
- Huillé-Lézigné à l'est.

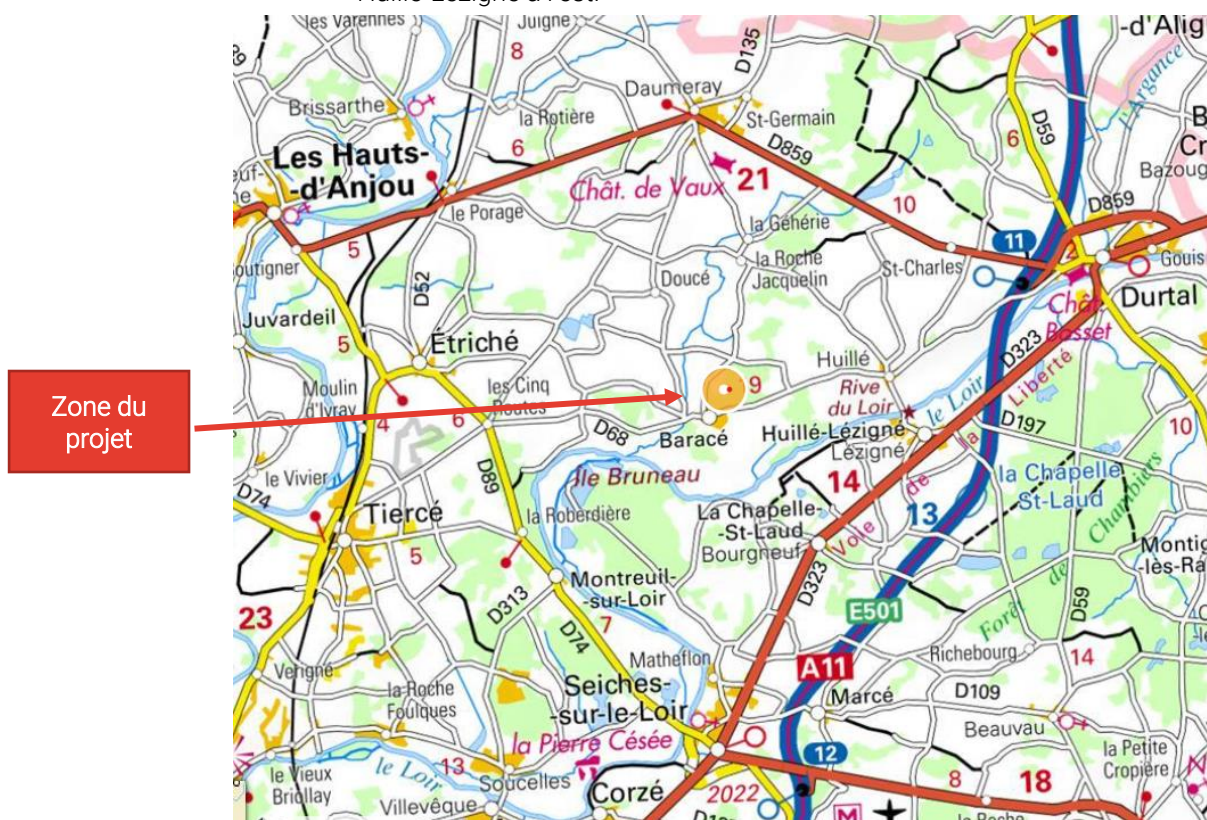


Figure 2: Situation géographique de la commune de Baracé

Par ailleurs la commune est longée par le Loir sur sa partie sud.

2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Baracé
Population	612 (2020)
Logements	272
Nombre d'habitants par logement	2.68
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	1 OAP dans le bourg
Activités	30 3 industries manufacturières, industrie extractive et autre 5 industries de construction 11 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration 2 établissements d'information et communication 0 activités financières et d'assurance 0 activités immobilières 4 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien 2 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale 3 Autres activités de services
Réseau hydrographique dominant	Le territoire communal est bordé par le Loir
ZNIEFF 1	2 ZNIEFF de type 1
ZNIEFF 2	1 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	Non concernée
Zone humides	Non concernée
Risques	8 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 4 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 1 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formations à silex et colluvions sur le bourg
Captage d'eau potable	Non Concernée

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	384	304	312	301	317	452	557	612
Densité moyenne (hab/km2)	28,5	22,6	23,2	22,4	23,6	33,6	41,4	45,5

Depuis 1968, la population n'a cessé d'augmenter progressivement pour atteindre en 2020 une population de 612 habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 20,3% depuis l'année 1990.

2.1.3.2 Evolution des logements

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2017 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	130	104	114	115	125	182	209	220
Résidences secondaires et logements occasionnels	23	40	25	38	40	29	33	32
Logements vacants	10	20	1	15	12	16	22	20
Ensemble	163	164	140	168	177	227	264	272

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 13,2% depuis l'année 1990.

2.1.3.3 Documents d'urbanisme

La commune de Baracé dispose d'une Carte Communale approuvée le 06 Septembre 2007.

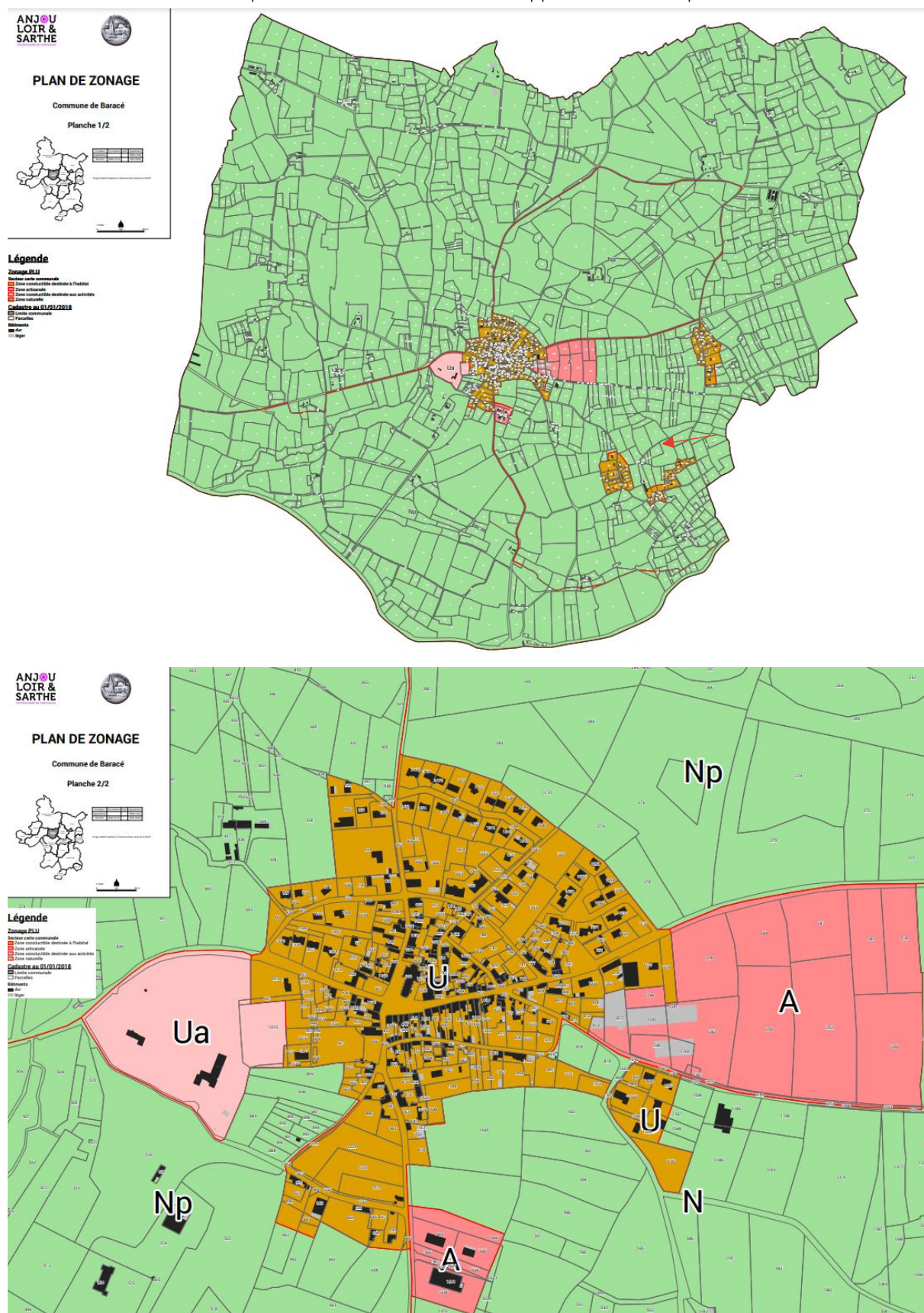


Figure 3: Cartes communales de Baracé

2.2 GESTION DES EAUX USEES

2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1.1 Système de collecte

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Séparatif
Linéaire réseaux EU	3 091 ml
Linéaire réseaux refoulement	453
Linéaire réseaux unitaires	0 ml
Linéaire réseaux eaux pluviales	NC
Nombre de poste de refoulement	2+1 (entrée de step)
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	0
Nombre de déversoirs d'orage	0
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

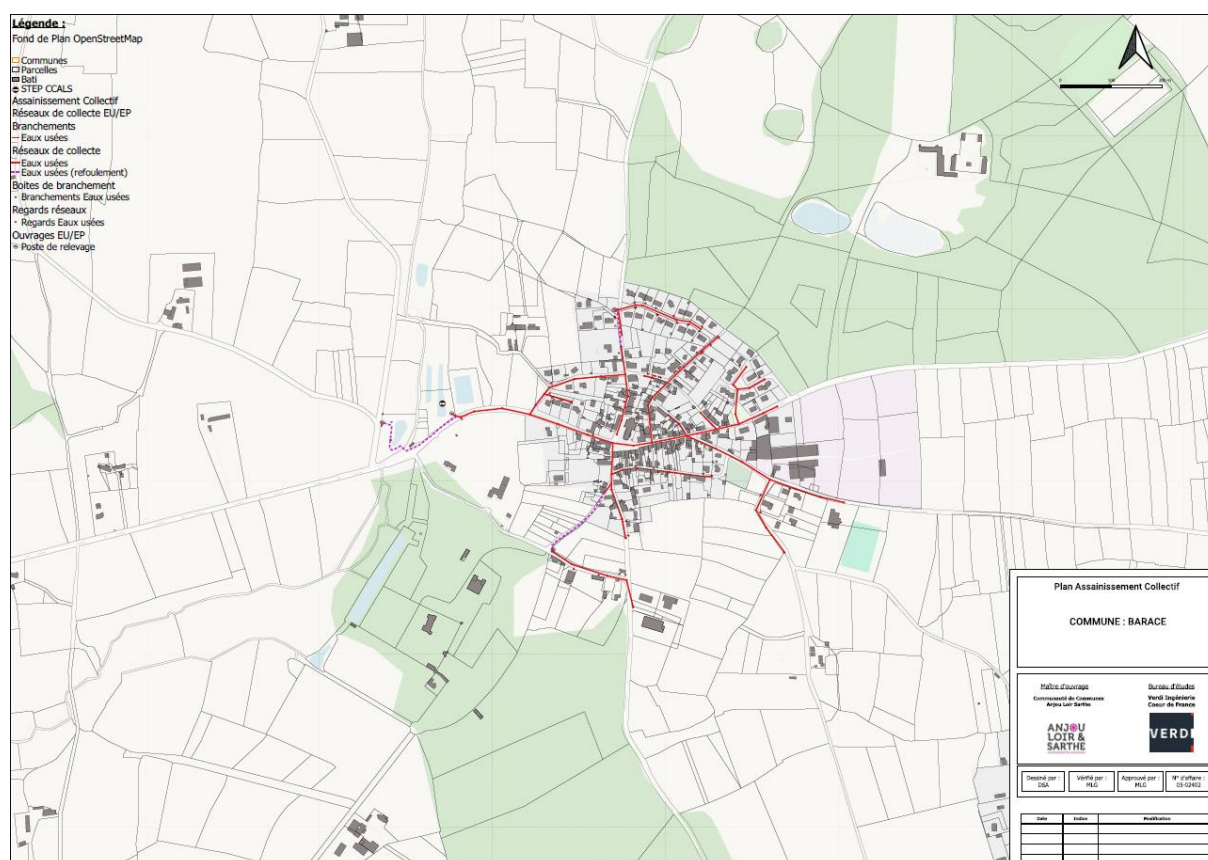


Figure 4 : Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement

2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Les caractéristiques principales de la Station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous :

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Lagunage naturel
Année de construction	2008 (extension et modification bassins)
Capacité de la STEP	300 EH
Débit de référence	45 m3/jour
Milieu récepteur	Ruisseau du Rodiveau

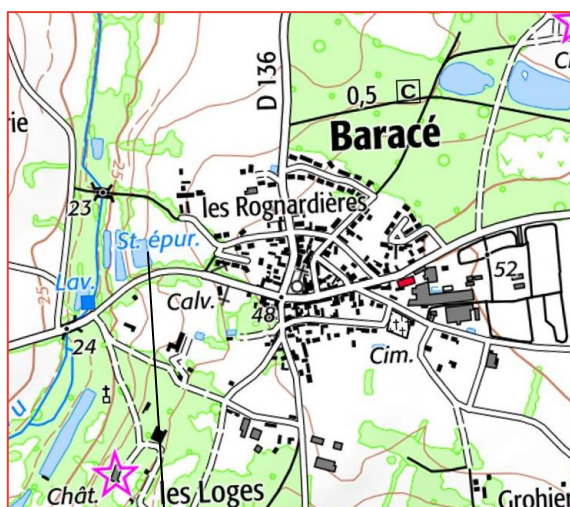


Figure 5: Station de traitement des eaux usées

2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1 : Conforme ;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré ;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
A	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
B	Conforme avec recommandation(s)	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
C	Non conforme	<u>Zone sans enjeu</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	<u>Zone à enjeu sanitaire ou environnemental</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installation conforme/ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune de Baracé sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	22	
Conforme	16	16.2 %
Non-Conforme	6	6.1 %
Non Renseigné	0	
Contrôle Bon Fonctionnement	77	
F1 Conforme	14	14.1 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	28	28.3 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	19	19.2 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	13	13.1 %
F6 Absence d'installation	3	3.0 %
Non Renseigné	0	
Bilan Global Territoire	99	
Installation Conforme	58	58.6 %
Installation Non-Conforme	41	41.4 %
Installation Non Renseignée	0	

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune de la Baracé :

- Conforme : 58 unités soit 58.6 %
- Non- Conforme : 41 unités soit 41.4%
- Non-Renseignée : NC

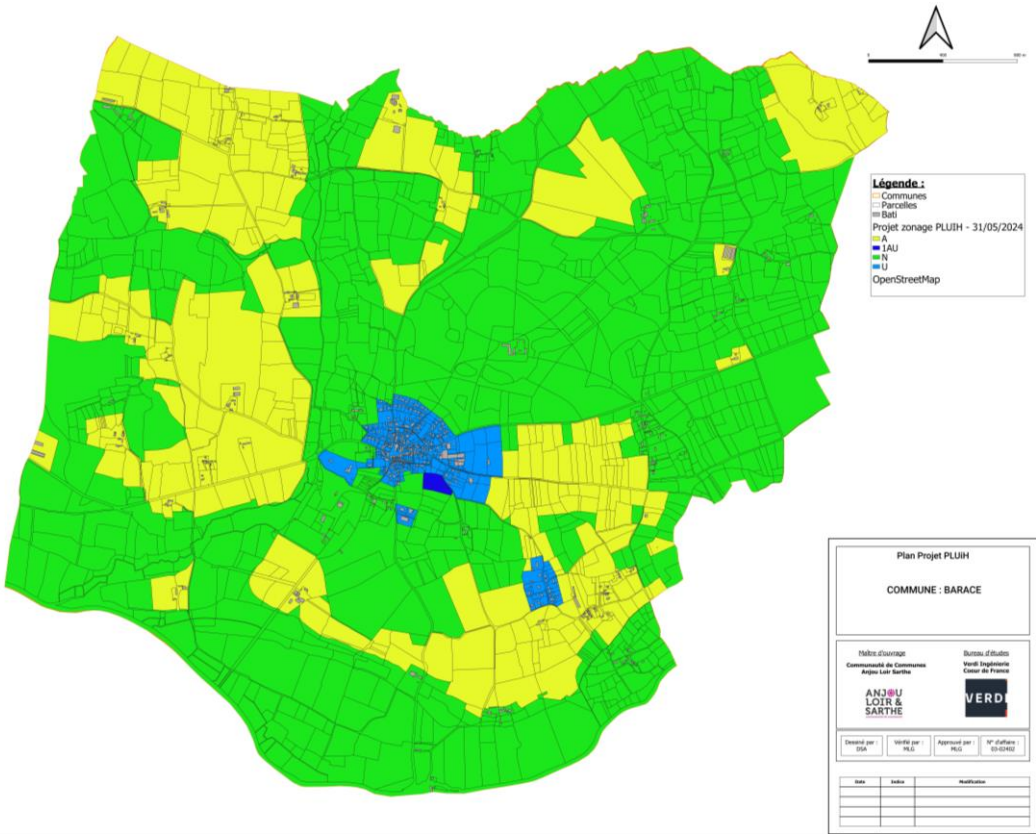
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	0	2017	0
2010	0	2018	17
2011	1	2019	24
2012	0	2020	8
2013	0	2021	4
2014	2	2022	3
2015	2	2023	27
2016	3	2024	7

2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) prévoit la réalisation de 20 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 6: Plan de projet PLUIH commune de Baracé

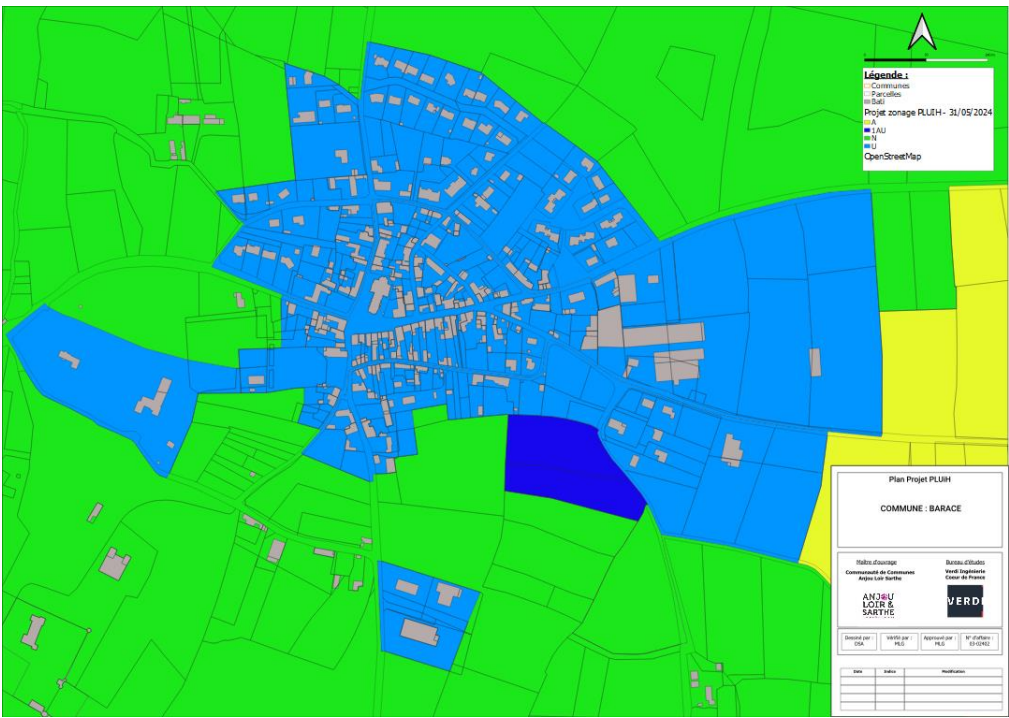


Figure 7: Secteur bourg de Baracé avec l'OAP en foncé



ELEMENTS DE CONTEXTE	ACCES	ENVIRONNEMENT PAYSAGE	VOCACTION PREFERENTIELLE
Périmètre OAP	Accès à créer	PATRIMOINE	Implantation préférentielle de commerces
Commerce	Principe de désenclavement	Arbre de haute tige à préserver	Implantation préférentielle d'activités
Equipement	Liaison douce à créer	Haie ou alignement d'arbres à préserver	Implantation préférentielle d'équipements
Cœur vert et/ou paysager	Offre de stationnement à créer	Ouverture visuelle à préserver / intégrer	CADASTRE
Liaison douce existante	Espace public à créer ou à aménager	Cours d'eau	Parcelles
Poche de stationnement	FORMES URBAINES	Tampon paysager à créer	Bâti dur
Arrêt de transport en commun	Secteur d'implantation des constructions principales	Cœur vert et/ou paysager à créer	Bâti léger
Elément patrimonial	Bâti à réhabiliter	Elément bâti à conserver	Limites communales
Arbre remarquable	Front bâti à créer	Mur/muret à préserver	
	Recul du front bâti	Zone humide à intégrer au projet	

Programmation

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension// Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes urbaines (individuelles/ Groupées/ Collectif)	Type (Habitat/ Mixte/Eco)	Phasage (2024 -2030 / 2031- 2036)
Secteur A	1.2 ha	Extension Urbaine	16 lghts/ha	20	Individuel/ groupé		2024-2036
TOTAL logements				20			



3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

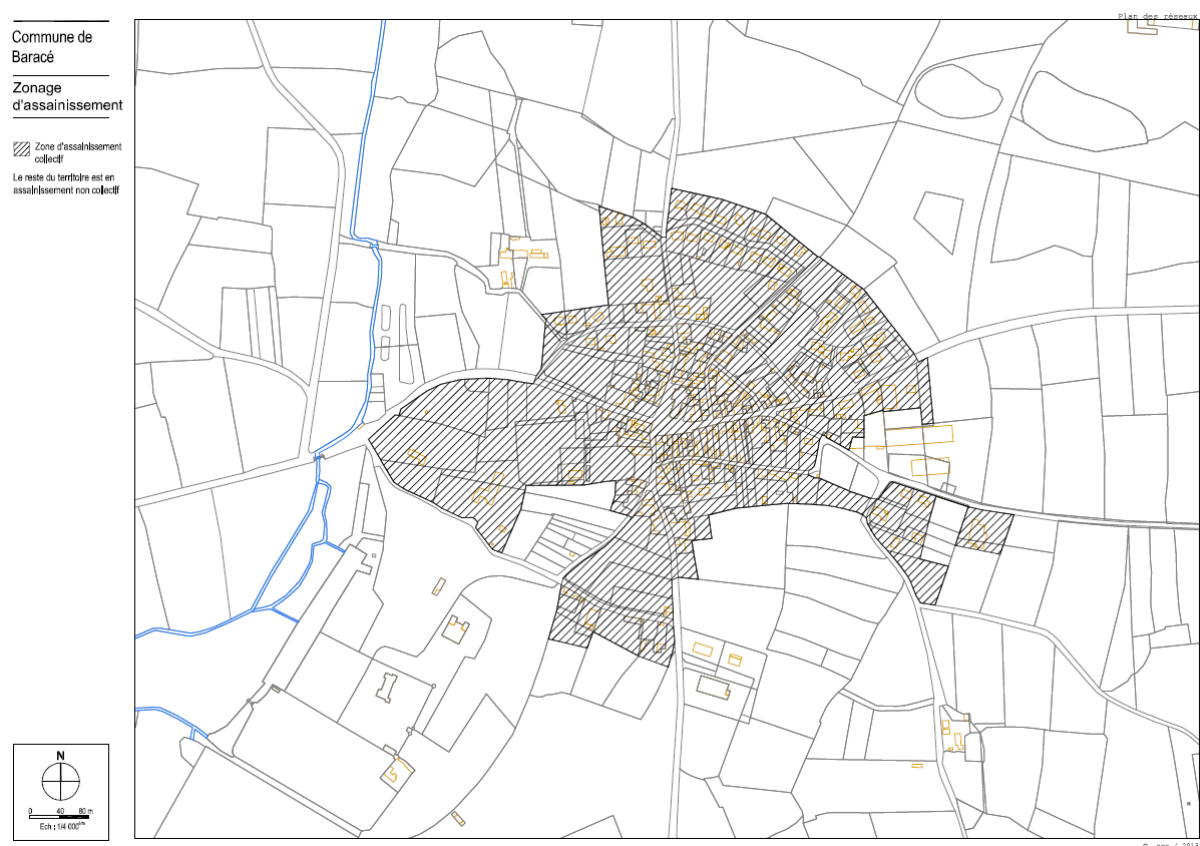
3.1 ETUDES PRECEDENTES

Le zonage d'eaux usées réalisé en 2013 par SCE concluait que les secteurs éloignés du réseau de collecte resteraient en assainissement non-collectif.

Les raisons de ce choix étaient :

- Un coût de l'assainissement collectif élevé, car la faible densité de l'habitat ne se prête pas économiquement à une infrastructure collective ;
- Des contraintes parcellaires vis-à-vis de la réhabilitation de l'assainissement non-collectif globalement faibles.

Cette étude classait en zone d'assainissement collectif toute la zone U du bourg car desservie par un réseau de collecte des eaux usées.



Carte 8: Carte de zonage assainissement 2013 de la commune de Baracé

3.2 EXTENSIONS PREVUES

3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans Objet

3.2.2 EXTENSION URBAINE

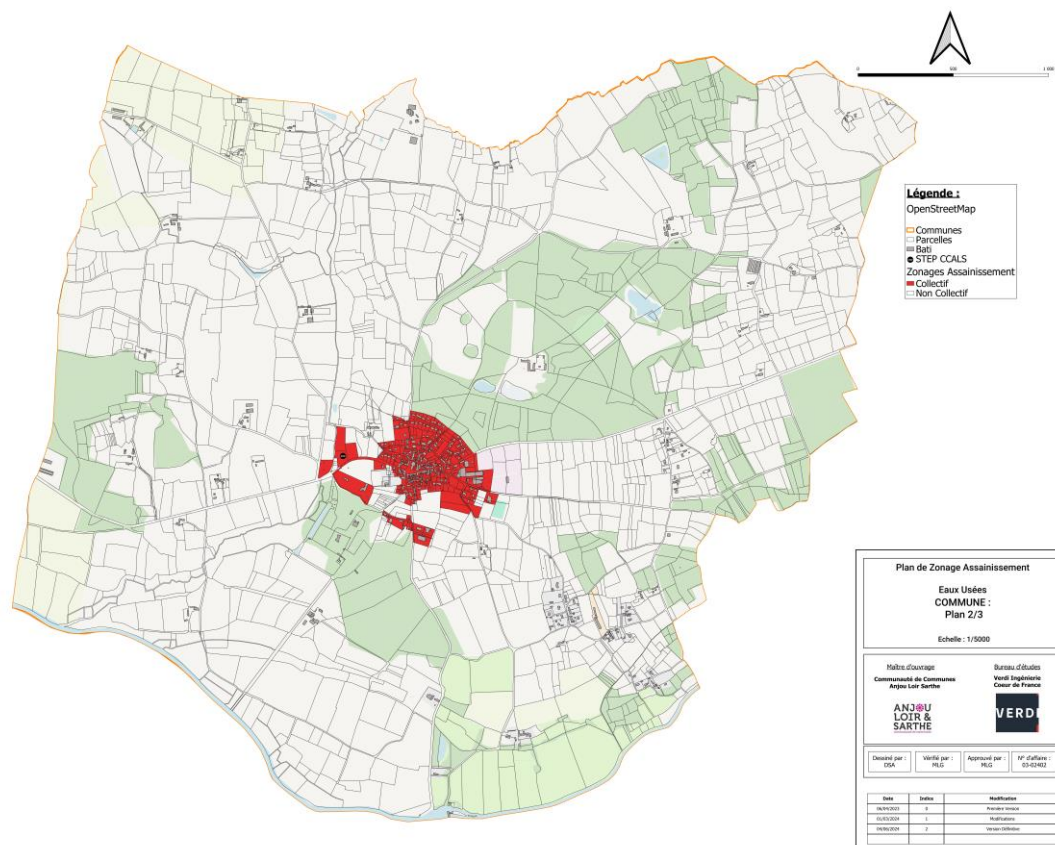
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 5.1.8.

3.3 ZONAGE PROPOSE

Les conclusions du zonage de 2013 sont toujours valides. Aussi, Il est proposé de confirmer le zonage suivant :

- Zonage en assainissement collectif du bourg de Baracé, et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte ;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 9: Carte de zonage assainissement de la commune de Baracé



4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

Eaux Usées (EU) : eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

Eaux vannes : Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises : Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

Collecteur : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

Réseau de refoulement : les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU : réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR) : ouvrage enterré dont le système de pompes envoie sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

Déversoir d'orage (DO) : ouvrage de déstagement des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

Assainissement non collectif (ANC) : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.